

Québec, le 3 mai 2007

Monsieur William J. Cosgrove
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

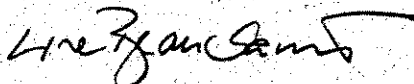
Le 16 mars 2007, la MRC de La Matapédia m'a informée qu'elle avait l'intention de tenir une consultation publique pour définir un cadre d'aménagement de la filière éolienne intégrant la prise en considération des particularités du milieu et, qu'à cette fin, elle souhaite l'assistance d'un membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'organisation de cette consultation.

Conformément à l'entente intervenue avec votre organisme visant à donner suite aux Orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne, je vous demande de procéder à la désignation d'un membre du Bureau pour assister cette MRC dans le déroulement de la consultation publique qu'elle a décidé de tenir.

Par ailleurs, dans les quinze jours suivant la fin de la consultation menée par la MRC, le membre devra me transmettre, ainsi qu'à la MRC, un compte rendu factuel du déroulement de la consultation, lequel sera rendu public par le BAPE suivant les termes de l'entente.

Je joins à la présente la demande que m'a adressée la MRC.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP

Québec, le 18 mai 2007

Madame Claudette Journault
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

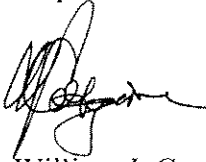
Madame,

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, m'a informé que la MRC de La Matapédia souhaitait l'assistance d'un membre du BAPE dans le déroulement de la consultation publique qu'elle a l'intention de tenir pour définir un cadre d'aménagement de la filière éolienne intégrant la prise en considération des particularités du milieu et m'a demandé de désigner un membre à cette fin.

Conformément à l'entente intervenue entre la ministre et le BAPE visant à donner suite aux *Orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, je vous désigne pour assister la MRC dans le cadre de l'organisation de sa consultation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration